

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Le plan local d'urbanisme est ajusté après l'enquête publique



Deux anciennes bâtisses ont profité du dispositif d'aide à la rénovation des logements vacants. Photo Jacques Duplessis

Le 4 novembre 2025, une enquête publique relative à la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) a été ouverte. Quelques semaines plus tard, les conclusions du commissaire-enquêteur sont parvenues en mairie. Celui-ci considère que les résultats de cette enquête justifient plusieurs rectifications mineures.

Celles-ci concernent notamment le règlement sur l'autorisation de construire des abris pour animaux de moins de 50 m² en zone A, selon certaines prescriptions. Il est également prévu d'interdire les constructions à usage d'habitation dans les zones dédiées aux horticulteurs et pépiniéristes (zone Nh).

D'autres ajustements concernent l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du lac de Bouzey. Voies navigables de France (VNF) a demandé de conserver la dénomination de « réservoir ». Des exigences spécifiques sont également introduites pour les ouvrages gérés par VNF, notamment concernant les clôtures, les plantations et la gestion des eaux pluviales.

La mise au point de cette orientation d'aménagement intègre également la question des énergies renouvelables (ENR). Les VNF ne procéderont à aucune opération d'abattage destinée à garantir un droit de vue aux propriétaires riverains.

Après délibération, le conseil municipal a approuvé cette modification du plan local d'urbanisme. Celle-ci deviendra exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme.

Le conseil s'est également prononcé sur le dispositif d'aides à la rénovation des logements vacants. Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « cadre de vie », menée du 26 avril 2022 au 31 mars 2025, la communauté d'agglomération d'Épinal (CAE) a décidé de renouveler cette action avec le soutien des communes de son territoire.

Ce dispositif a permis d'accompagner la rénovation d'environ 50 logements vacants sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Épinal, dont deux sur la commune. Après délibération, le conseil municipal a donné son accord pour reconduire l'aide communale, plafonnée à 2 000 € par logement, en complément de l'aide intercommunale.